



SYMEVAD *info*

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets ménagers
des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion

N°17 - Juillet 2022

SOMMAIRE

Prévention

- « Les règles ont changé ! » **p.2**
- Retour sur le village Zéro Déchet **p.3**

Grands Projets

- Interview du Président spéciale TVME **p.4**

Focus sur

- Le coût des déchets, quelle incidence pour la TEOM ? **p.6**

Le saviez-vous ?

p.7

Agenda

p.8

Bulletin gratuit
N°ISSN : 2107-3589
Dépôt légal : à parution
Diffusion à 1 000 exemplaires
et au format numérique

Directeur de la publication :
Christian MUSIAL

Directeur de la rédaction :
Marc CAMPBELL

Comité de rédaction : Sébastien CHAPELET,
Zoé POIRIER

Textes photos et illustrations :
Service communication du SYMEVAD

Ne pas jeter sur la voie publique



EDITO

Pas toujours simple d'être innovant et en avance sur son temps. Ainsi, le SYMEVAD a décidé en 2010 de remplacer sa vieille usine d'incinération par une nouvelle usine unique en France, le TVME, dédiée à la production de combustibles de substitution. Ces « CSR » sont annoncés alors unanimement comme étant l'avenir de la filière de valorisation énergétique des déchets en France, notamment en 2015, au travers de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Pourtant, 7 ans plus tard, force est de constater que la filière n'a pas décollé, victime d'un prix des énergies fossiles très bas jusqu'à fin 2021 et de choix stratégiques défavorables de la part de l'Etat pour accompagner financièrement l'émergence de cette filière naissante.

Toutefois, même si la brutalité de la crise énergétique actuelle est évidemment une tragédie pour le pouvoir d'achat des Français, espérons qu'elle ait au moins pour vertu de propulser les énergies renouvelables et de récupération au rang qu'elles méritent et surtout à un niveau permettant enfin d'envisager la neutralité carbone d'ici 2050, telle que votée par la Commission Européenne en décembre 2019.

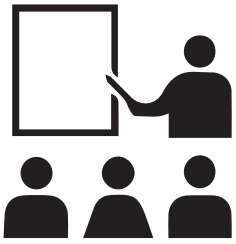
Les années à venir, selon les choix stratégiques de la France en matière énergétique, seront donc primordiales pour savoir si le SYMEVAD a eu tort d'avoir raison trop tôt !

Cependant, je rappelle que, même si valoriser nos déchets sous forme de gaz, de chaleur ou d'électricité est un enjeu majeur, cela ne doit pas nous détourner de nos objectifs prioritaires, à savoir la réduction de la production de déchets tout d'abord et l'amélioration du recyclage ensuite.

Ce nouveau numéro du SYMEVAD'INFO est donc l'occasion pour nous de vous présenter quelques-unes de nos actions phares en matière de prévention et de valorisation.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Christian MUSIAL, Président du SYMEVAD



PRÉVENTION CONSOMMATION RESPONSABLE

« Les règles ont changé ! »

Après avoir été pionniers dans la région sur les couches lavables, nous le sommes également depuis quelques semaines sur les protections menstruelles lavables.



Réunion d'information à Drocourt

Au cours de sa vie, une femme aura ses règles pendant près de 8 ans (cumulés) et utilisera en moyenne 12 000 protections jetables. Autant de déchets non recyclables que l'on pourrait éviter grâce aux protections menstruelles lavables. Mais de quoi s'agit-il ? Ce sont des protections réutilisables à laver après chaque utilisation, comme par exemple les serviettes lavables, les culottes menstruelles ou la cup menstruelle.

« Les règles ont changé ! », Kézako ?

Pour accompagner les habitantes à passer aux protections menstruelles lavables, nous avons inclus cette thématique dans notre PLPDMA*.

Un sujet qui prend vie via l'opération « Les règles ont changé ! ». Cette dernière se décline en plusieurs actions, pour lesquelles nous serons accompagnés par des professionnels en la matière : les sociétés EthiCS, Nature Résiliente et Blue Mermaid. Chacune d'elles s'est vue attribuer des missions spécifiques afin de promouvoir et accompagner les habitantes à passer aux protections menstruelles lavables.



Kits remis en fin de réunion

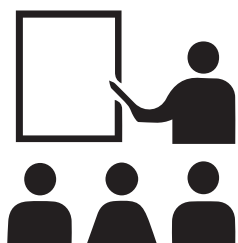
Zoom sur les actions de cette opération

Plusieurs typologies d'accompagnement seront proposées par le SYMEVAD et ses prestataires :

- > Réunions d'information avec remise d'un kit d'une valeur de 50€ dont 40€ sont pris en charge par le SYMEVAD
- > Atelier couture « Pimp ta culotte » pour apprendre à faire soi-même une culotte menstruelle à partir de sa propre culotte
- > Dotation de mini-kit auprès des lycéennes en lien avec leur établissement scolaire (projet en test dans 2 lycées)



Infos et inscriptions sur
symeivad.org
 ou par téléphone
 au 03 21 74 35 99



PRÉVENTION

Retour sur le Village Zéro Déchet

Le samedi 21 mai dernier, nous avons eu le plaisir de vous retrouver lors de notre Village Zéro Déchet, mis en suspens depuis 2 ans à cause de la Covid-19. Un rendez-vous qui a accueilli environ 200 visiteurs sur cette demi-journée.



Remise de prix aux écoles par les élus du territoire



Jeu du tri avec Osartis-Marquion



Atelier tawashi avec Céline

Un rendez-vous familial

Ce village a un double objectif : valoriser et récompenser les classes ayant participé à notre challenge scolaire « Les 12 défis de SYM » tout en sensibilisant les adultes.

Cette demi-journée a été rythmée par différents ateliers : furoshiki, tawashi, jeu du tri. Ce village, c'est aussi des temps forts comme une conférence animée par Sophie Frys, auteure de livres sur le Zéro Déchet, ou bien encore la représentation de la compagnie « la Belle Histoire » inspirée d'anecdotes des habitants autour du Zéro Déchet, sans oublier la remise de prix aux écoles.

Un village riche de ses partenaires

Ce village, c'est aussi l'occasion de valoriser au travers d'une dizaine de stands, les acteurs locaux qui agissent en faveur de la réduction des déchets. Les participants ont pu échanger notamment avec l'association Cadosarcach, des représentants des Repair-Cafés locaux, Céline ambassadrice du Programme Consom'acteurs.

Des entreprises locales étaient également présentes comme la savonnerie « Au royaume de flore », ou la couturière de « La liberté de créer ».



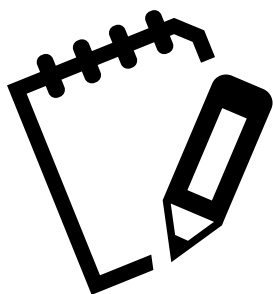
Stand compostage avec Bernard guide composteur de l'association CADOSARCACH



Pièce de théâtre Zéro Déchet inspirée de la vie des habitants par la compagnie « La Belle histoire »



Sophie Frys en séance de dédicace



GRANDS PROJETS

Interview du Président spéciale TVME

En 2016, le SYMEVAD inaugurait son unité de Tri Valorisation Matière Energie (TVME). Une unité unique en France par son procédé de valorisation des déchets haute technologie, permettant la production de biométhane et celle de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir des Ordures Ménagères produites sur son territoire.



Christian Musial - Président du SYMEVAD



Le TVME - crédit photo Suez - Philippe Houzé

En 2010, le SYMEVAD a fait le choix de remplacer par le TVME son usine d'incinération construite en 1972. Pouvez-vous nous rappeler son mode de fonctionnement ?

Le principe de l'usine consiste à réaliser un tri entièrement automatisé des Ordures Ménagères Résiduelles, permettant de séparer certaines matières recyclables (métaux ferreux et non ferreux), les produits méthanisables (la fraction organique) et les déchets à haut pouvoir calorifique, ces derniers étant « nettoyés », séchés puis calibrés pour alimenter des chaufferies ou des cimenteries en substitution des énergies fossiles.

Ces principes, innovants et inédits en France, nécessitaient d'être accompagnés. Ainsi, depuis 2011, la réglementation autorise l'injection de biométhane dans le réseau de GRDF alors qu'en 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) faisait de la filière CSR, une filière d'avenir pour la valorisation des déchets non recyclables.



Le TVME a bénéficié d'un soutien financier de la part de l'ADEME, à hauteur de 5 millions d'euros, et de l'Europe (FEDER), à hauteur de 3 millions d'euros et ce au titre du caractère démonstratif du projet.

Ce choix semble alors cohérent, avez-vous néanmoins rencontré des difficultés ?

Oui, car il s'agissait d'une technologie innovante et il a fallu de nombreux apprentissages et réglages pour exploiter efficacement cette unité. Aujourd'hui, l'usine est capable de produire du biométhane de qualité (environ 1,2 millions de m³ produits et injectés chaque année dans le réseau GRDF) et des combustibles à fort potentiel énergétique (équivalent au bois). Malheureusement, en ce qui concerne les CSR, la mise en place des filières de valorisation est beaucoup plus longue que prévu et en 2022, seul un tiers de la production de CSR trouve preneur et à un coût beaucoup trop élevé par manque de débouchés.

De plus, de manière incompréhensible pour la filière, l'ADEME, dans les Appels à Projets successifs qu'elle a lancés entre 2017 et 2021, a exclu la valorisation des CSR issus d'Ordures Ménagères, favorisant ainsi les grands groupes industriels ne subventionnant massivement que les projets de CSR issus des Déchets d'Activités Industrielles.

Quelles sont les conséquences pratiques pour le syndicat ?

Elles sont essentiellement financières. D'un côté, le gouvernement manie « le bâton » avec l'augmentation très forte des taxes ; la TGAP notamment, qui vise en particulier à limiter l'enfouissement et qui augmentera de plus de 3 millions d'€ pour le syndicat en 5 ans. A contrario, l'accompagnement financier pour la mise en œuvre d'une filière de valorisation des CSR ne bénéficie qu'aux seuls grands groupes privés qui sont aidés pour développer des chaufferies adaptées. Le SYMEVAD est alors obligé de passer par eux pour valoriser sa production. Comme la concurrence est extrêmement réduite sur ce marché naissant, les coûts s'envolent et la collectivité est prise en otage. Ce qui explique que le coût de traitement des Ordures Ménagères non triées a doublé en quelques années.

Chiffres clés



70 000
TONNES
D'ORDURES MÉNAGÈRES
TRAITÉES AU TVME



50
EMPLOIS



MOYENNE ANNUELLE EN 2021 DE

127 M³/H
DE BIOMÉTHANE INJECTÉ
DANS LE RÉSEAU DE GAZ
DE VILLE

Quel est donc l'avenir de cette unité ?

Les élus du SYMEVAD croient toujours aux qualités environnementales du TVME visant à maximiser la valorisation matière et énergétique. De plus, la récente crise énergétique et l'explosion du prix du gaz devraient mettre sur le devant de la scène des combustibles produits localement, majoritairement décarbonés et bénéficiant d'une visibilité à long terme sur leurs coûts de production.

Enfin, même si la France a plus de 15 ans de retard sur son voisin allemand, nous ne désespérons pas que la dynamique de projets profite enfin à la valorisation des CSR issus d'Ordures Ménagères et que cette ressource locale trouve une valeur commerciale correspondant à ses qualités énergétiques.

De la même manière, le SYMEVAD réfléchit également à l'émergence d'une chaufferie performante et permettant de « boucler la boucle », à savoir maîtriser jusqu'au bout la valorisation des déchets produits par ses habitants.



FOCUS SUR

Le coût des déchets, quelle incidence pour la TEOM ?

La collecte et le traitement des déchets ménagers constituent un service public souvent financé tout ou partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Une taxe qui a tendance nationalement à augmenter ces dernières années.

Qui fixe et prélève la TEOM ?

Cette taxe est levée sur le territoire du SYMEVAD par chacune des collectivités ayant la compétence « collecte », à savoir la CA. Hénin-Carvin, Douaisis Agglomération et la CC. Osartis-Marquion. La TEOM permet de financer tout ou partie du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Que se cache-t-il derrière la gestion des déchets ?

Le SPGD, c'est la collecte et le traitement des déchets. Son coût et ses services sont variables en France. Chez nous, chaque foyer est doté de plusieurs conteneurs, bénéficie de collectes devant son habitation et peut accéder à une déchèterie située à moins de 15 minutes de son habitation.



60%
des déchets
collectés
sont
valorisables

En 2021, pour 325 000 habitants, c'est 230 000 tonnes de déchets collectés. Des déchets qui doivent être valorisés, recyclés au maximum, pour éviter de finir dans des décharges qui sont surtaxées.

Combien coûte-t-elle ?

La collecte et le traitement des déchets coûtent environ 140 €/an/habitant. Mais la TEOM ne finance pas forcément la totalité de ce coût. Ainsi, sur la CA. Hénin-Carvin, malgré la hausse récente, elle ne couvre environ que 50 % des dépenses tandis que sur la CC. Osartis-Marquion, elle couvre environ 80 % de celle-ci. Sur Douaisis Agglo, les taux de TEOM sont différents selon les communes, mais convergent progressivement vers une TEOM uniformisée.



COÛT COLLECTE ET TRAITEMENT

140 €/hab/an

En outre, il y a de grosses différences selon que l'on trie ou pas. Ainsi, les Ordures Ménagères Résiduelles représentent 1/3 du poids de nos poubelles mais 80% du coût de traitement. A contrario, la poubelle des recyclables génère des recettes grâce à la vente des matériaux et aux soutiens financiers de CITEO.

Comment agir ?

Si le geste de tri est particulièrement important pour l'environnement mais aussi pour les finances publiques, changer ses habitudes pour réduire sa production de déchets l'est tout autant.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ressourcerie se développe



Une Client - Mme Dauchet avec 2 vendeuses de la boutique



Vitrine de la boutique de Courrières

Après la création il y a un an, d'un atelier couture dans la boutique d'Hénin-Beaumont, un nouveau point de vente voit le jour dans la galerie Cora-Courrières.

Depuis mars dernier, le réseau des boutiques de la Ressourcerie s'est agrandi avec l'inauguration d'un nouveau point de vente dans la galerie marchande de Cora Courrières.

Odette Dauchet - Présidente de l'association Dynamique Insertion Emploi en charge de l'exploitation de la Ressourcerie nous en dit plus...

« A l'origine, nous étions implantés à Carvin et les habitants étaient désolés de nous voir quitter la ville en juin 2018.... Le centre commercial de Cora à Courrières représentait donc une réelle opportunité pour nous replacer au nord de l'agglomération et ainsi satisfaire nos clients dans une meilleure logique de proximité géographique. Par ailleurs, la vitrine de ce nouveau magasin nous a permis d'en optimiser la présentation et la décoration...Une décoration originale qui remporte un sacré succès ! »



AGENDA

Sensibilisation aux protections menstruelles lavables



Le SYMEVAD vous propose différents ateliers et réunions pour passer aux protections menstruelles lavables

> Réunion avec remise de kit

Lun 5 sept 18h30 - Aubigny-au-Bac

Lun 10 oct 14h30 - Montigny-en-Gohelle

Sam 19 nov 9h30 - Vitry-en-Artois

> Atelier couture « **PIMP TA CULOTTE** »

Jeu 25 août (horaire et lieu en attente de confirmation)

Sam 8 oct 14h30 Flers-en-Escrebieux

Ven 9 déc 14h30 à Drocourt

Inscription obligatoire : via notre formulaire en ligne sur symeivad.org ou au 03 21 74 35 99

Sensibilisation aux couches lavables



Le SYMEVAD vous accompagne financièrement et techniquement à l'utilisation des couches lavables pour votre bébé.

> Réunion en présentiel

Sam 27 août - Lambres-lez-Douai

Inscription obligatoire : via notre formulaire en ligne sur symeivad.org ou au 03 21 74 35 99

Journée portes ouvertes



> Centre de tri

Merc 20 juillet - 9h30

Sam 15 oct 9h

Inscription obligatoire : via notre formulaire en ligne sur symeivad.org ou au 03 21 74 35 99